

SÉANCE du 8 février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-huit janvier deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Blancafort, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-02-02

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Conseillers titulaires : Mmes Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET, Sylvie GIBOINT et MM, Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 2 Monsieur Florent DE SANDE et Jacques VISCAPI

Conseillers titulaires absents : Mesdames Martine MALLET, Claudine RUZE, et Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Bernardino ADDIEGO, et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 2 : Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts du SDE 18

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président expose les faits.

Pour permettre l'intégration de 2 communautés de communes qui, par délibération, ont manifesté leur souhait d'adhérer au Syndicat, et d'autre part, d'inscrire une nouvelle compétence à la carte qui permettra au SDE 18 de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les bâtiments communaux, il convient de prendre une délibération pour approuver ces modifications statutaires conformément à l'article L.5211-20 du CGCT.

Le président propose donc de prendre une délibération pour approuver les modifications de statuts du SDE 18

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,


DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER les modifications de statuts du SDE 18

Article 2 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 09.02.2016
Et
Publication ou Notification du : 09.02.2016*

Pour extrait conforme

Le Président

Denis MARDESSON